

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE :

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, 27, et grande rue Mercière, 32, au 2°.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE, DENUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITZIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 27 mai 1842.

Dans les deux dernières séances de la chambre, M. le ministre du commerce a été interpellé sur ce qu'avait dû faire le gouvernement pour étendre nos relations commerciales et ouvrir aux produits de notre sol de nouveaux débouchés, afin de remplir les promesses du discours de la couronne. Chaque année, en effet, les promesses sont prodiguées, mais les faits ne se hâtent pas de les réaliser ; on a parlé des besoins de l'agriculture et il n'a pas été question d'une loi sur l'introduction des bestiaux étrangers, loi si importante, si vivement désirée.

Les interpellations ont porté spécialement sur les vins et sur les fils de lin. Il y a un fait positif, un fait sur lequel tout le monde est d'accord, c'est l'état fâcheux de l'industrie vinicole et de l'industrie linière ; les plaintes du Midi, les plaintes du Nord parlent trop haut pour que l'on puisse nier la situation. Mais si l'on est d'accord sur le fait, on cesse de l'être quand il s'agit des moyens de remédier au mal. Alors les intérêts particuliers élèvent la voix et la chambre donne le plus déplorable spectacle de concurrents qui se font la guerre. Le Midi peint les souffrances des cultivateurs de vignes et demande que des traités de commerce avec les nations voisines ouvrent des débouchés à nos vins et à nos eaux-de-vie. Le Nord répond que le Midi produit trop, que là est la cause de son état de souffrance ; il s'oppose à ce que l'on fasse des traités qui ouvriraient nos barrières à l'industrie étrangère. Ainsi l'antagonisme se révèle partout, l'antagonisme absolu, tranchant, qui ne veut faire aucune concession pour en obtenir. L'industrie vinicole et l'industrie linière veulent seulement trouver dans l'état de nos relations commerciales avec l'étranger la cause de leur triste position sans rechercher s'il n'y aurait pas à faire à l'intérieur, soit sur les impôts qui les frappent, soit sur les moyens de fabrication, des modifications qui amélioreraient cette position.

Quand on voit se produire au sein d'une assemblée délibérante les discussions de la séance du 24, on comprend combien est défectueuse l'organisation d'une représentation qui n'est dirigée par aucun sentiment vraiment national, qui oppose une partie de la France à l'autre, et qui, pour protéger une industrie, demande sans pitié le sacrifice d'une autre. La nécessité d'une réforme apparaît alors plus évidente.

Nous devons reconnaître que ces prétentions rivales mettent le pouvoir dans de graves embarras et rendent l'administration difficile ; mais il faut dire aussi que les ministres ne sont pas à la hauteur de leur rôle. S'il est vrai que le cabinet se soit montré quelquefois, en matière de douanes, plus avancé et meilleur économiste que la chambre, il est vrai aussi qu'il se laisse trop aller, dans un but politique, au désir de satisfaire de petites prétentions, et qu'il ne se préoccupe pas assez vivement de sa haute mission.

Nous devons relever en passant des assertions erronées de M. Cunin-Gridaine. Il a dit que jamais sous le rapport politique la France n'avait plus pesé qu'aujourd'hui dans la balance de l'Europe, et qu'il était facile de le prouver. Il est impossible de donner un plus grand démenti aux faits et à la vérité. Mais où donc est notre influence ? Par quels actes se signale-t-elle ? Dans quelle partie de l'Europe se peut-elle manifester ? Est-ce en Angleterre ? Les plaintes de nos navigateurs, la discussion sur le traité du droit de visite disent assez haut de quelle influence nous jouissons. Est-ce en Espagne ? Les dernières discussions que nous avons eues

avec le gouvernement de ce pays, les débats des cortès n'ont-ils pas bien prouvé quelle considération on a pour la France ? Est-ce en Turquie ? Le traité du 15 juillet est-il si loin de nous que le cabinet français l'ait déjà oublié ? Est-ce en Russie ? est-ce en Prusse ? Les actes de l'empereur Nicolas, les fanfaronnades de la jeune noblesse prussienne répondent pour nous. Est-ce en Portugal ? L'Angleterre y domine. Est-ce à Naples ? Demandez à nos commerçants qui y voyagent. Est-ce en Piémont, en Suisse, en Autriche ? Hélas ! non. La France, qui devrait en effet avoir une immense influence en Europe, n'en a plus nulle part, tant ses affaires ont été bien conduites, et M. le ministre ne fera pas prendre le change.

Sous le rapport commercial, M. le ministre n'a pas été plus exact. « Notre situation intérieure est bonne, a-t-il dit ; nos villes du Midi sont dans une position satisfaisante. » Eh bien ! c'est là une erreur. Lyon, Saint-Etienne sont, au contraire, dans une position extrêmement pénible. Les ouvriers de ces villes sont privés de travail ; les affaires commerciales sont suspendues ; les fabriques chôment. Il n'est pas possible que M. le ministre du commerce ignore ces choses-là, et, s'il ne les ignore pas, comment donc se fait-il qu'il vienne dire le contraire à la tribune ? Il faut bien se persuader que des assertions erronées ne trompent personne, excepté ceux qui ont intérêt à se laisser tromper.

La question des vins reviendra à la chambre dans quelques jours, du moins un membre l'a annoncé ; nous la discuterons.

M. le ministre a promis qu'après la session il s'occuperait d'apporter quelque remède à l'état fâcheux de l'industrie linière. Nous nous expliquerons sur les mesures qu'il prendra.

Dans notre numéro du 19 nous avons signalé l'usage que les cours royales et en particulier celle de Lyon avaient fait de la loi sur les annonces judiciaires. Après une semaine de silence, le journal général des annonces qui se publie à Lyon sous le titre prétentieux de *Moniteur judiciaire* nous adresse une réponse dont nous ne comprenons pas le but, s'il n'a pas voulu faire sa cour aux magistrats. Ce journal se plaint que nous ayons dit qu'il n'a de rédaction ni politique ni littéraire, et dans ce même article il dit à propos du monopole qui est devenu un moyen de corruption entre les mains du gouvernement : « NOUS NOUS ABSTENONS DE TOUTE RÉFLEXION SUR CE POINT, CAR NOUS NE VOULONS ENTRER DANS AUCUNE DISCUSSION POLITIQUE ; LA NEUTRALITÉ DONT NOUS SOMMES FAIT UNE LOI NOUS EN EMPÊCHE. » Il était difficile de nous donner raison sur point avec plus de naïveté. Quant à la rédaction littéraire, ses lecteurs ont vu et jugé. Nous aurions pu ajouter qu'il n'avait pas même de rédaction judiciaire et nous n'aurions été contredits par personne que par lui.

Nous nous indignons avec quelque raison quand le pouvoir fait d'une loi de publicité une loi contre la presse, jamais quand il s'agit de nos intérêts particuliers ; le journal des annonces le sait bien. Le *Censeur* a été fondé par un parti qui avait besoin d'un organe, il n'a pas été une œuvre de spéculation ; il le sait encore. Nous nous bornons à ce peu de mots, ne croyant pas devoir engager de polémique avec une feuille qui ne répond à aucune idée sérieuse.

Dans la séance du 23, MM. Odilon Barrot et Ledru-Rollin ont

pris la parole contre l'illégale application du système cellulaire, et la fermeté qu'ils ont mise à dénoncer cette illégalité cruelle leur mérite la reconnaissance des hommes de bien de toutes les opinions.

Les tortures de l'isolement cellulaire sont une abomination que devrait flétrir hautement et sans hésiter un peuple civilisé comme nous. Il ne faut pas un grand effort d'esprit pour se représenter l'état d'un prisonnier renfermé, loin de sa famille, loin de ses amis, dans un rocher qui s'élève au-dessus de la mer, et en quelque sorte scellé dans une tombe où ne l'accompagne pas même l'espérance : nul bruit humain autour de lui, rien qu'une faible clarté qui vient d'en haut, et c'est tout au plus si quelques instants dans la journée il peut serrer la main de ses compagnons de captivité.

Le législateur a voulu retrancher du sein de la société celui qui pouvait lui nuire ; il a décrété que sa liberté lui serait enlevée, mais sans dommage pour la conservation de son corps et de son esprit. Or, ce n'est pas ainsi qu'on a compris la loi, et les prisonniers du Mont-Saint-Michel ont été soumis à un supplice de tous les instants. Il semblait que la société n'eût pas seulement à se préserver, mais à se venger ; et les plaintes des journaux, à l'aspect des suicides et des actes de tels et tels détenus, ont été présentées comme des gages donnés à l'esprit de désordre.

Cependant ces tristes conséquences du système cellulaire sont incontestables, et les philanthropes qui l'appliquent ne sauraient les nier. Pourquoi donc le ministère ne permet-il pas une enquête ? N'est-ce pas étrange qu'on veuille qu'entre l'administration et les prisonniers il ne puisse y avoir une contestation dans laquelle les agents du pouvoir aient tort ? Est-ce que les prisons du royaume doivent être des tombeaux dont le ministre ait seul les secrets ? Cela n'est pas soutenable, et M. Duchâtel s'est lui-même condamné quand il a destitué, il y a trois mois, le directeur de la prison du Mont-Saint-Michel. Ce directeur était venu à Paris sans congé ; il avait abandonné son poste en le confiant à un subalterne. En supposant que le directeur fût infailible dans l'accomplissement de ses devoirs de surveillance et d'humanité, son subalterne l'était-il également ? Puisque le directeur fut destitué, il y avait donc un abus. D'où vient que la chambre n'aurait pas le droit de connaître des faits ? Un prisonnier peut porter de justes plaintes contre ses surveillants ; c'est à la chambre qu'en définitive il appartient de terminer ce conflit, et nous aurions voulu que l'assemblée, dispensée de dédaigner le devoir et du droit d'examiner, s'en ressaisît et donnât ainsi une leçon au ministère.

Paris, le 25 mai 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. le comte de Gasparin a présenté hier à la chambre du Luxembourg le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux grandes lignes des chemins de fer. La chambre a décidé qu'elle discuterait ce projet de loi lundi prochain. Ce même jour, le ministère lui portera le budget des dépenses, dont la discussion paraît devoir être terminée à la chambre des députés dans la séance de samedi. Le rapport du budget pourrait être fait vers la fin de la semaine, et son enregistrement avoir lieu le lundi 6 juin. Quant au budget des recettes, la chambre des députés le votera au plus tard le samedi 4 juin, ce qui

FEUILLETON DU CENSEUR.

FACULTÉ DES LETTRES DE LYON.

COURS DE PHILOSOPHIE.

Philosophie kantienne. — Examen de la première partie de la *Critique de la raison pure*.

Le mouvement philosophique dont Kant est l'auteur peut être regardé comme le plus grand sans contredit qui se soit développé dans le monde moderne depuis le cartésianisme. L'Allemagne tout entière en retentit encore. Une brillante phalange de penseurs s'est précipitée dans la voie ouverte par le philosophe de Königsberg, et il a eu, lui aussi, ses Malebranche et ses Spinoza.

Un mot sur le milieu intellectuel dans lequel se produisit cette grande philosophie, un mot sur le philosophe qui l'enfanta, et nous entrons incontinent dans l'examen de ses ouvrages.

Leibnitz, qui s'était placé par l'originalité de ses idées philosophiques à côté de Platon, d'Aristote et de Descartes, n'exerça pas dans le monde autant d'influence que ses illustres pairs. La curiosité universelle dont il était tourmenté poussa son esprit dans toutes les directions et lui fit aborder tous les problèmes, de sorte qu'il laissa plutôt des vues profondes sur chaque sujet qu'un système fortement ordonné.

Wolf se chargea de donner à sa philosophie l'unité systématique qui lui manquait ; mais il revêtit cette pauvre philosophie de formes mathématiques si exagérées, si lourdes et si pédantesques qu'après avoir quelque temps régné dans les chaires de l'Allemagne, elle tarda pas à expirer au milieu de la risée publique. La philosophie sensualiste la remplaça sous les brillants auspices de l'esprit français et de ce Frédéric roi de Prusse qui en fut enchanter.

Ce fut pour réagir contre elle et contre le scepticisme de Hume que Kant exposa son système presque à la même époque où les chants inspirés de Klopstock, de Goethe et de Schiller annonçaient le lever du génie poétique de l'Allemagne et faisaient rentrer dans la poudre toutes les imitations étrangères.

Kant naquit à Königsberg en 1724 ; il était fils d'un sellier et fut élevé par ses parents dans les habitudes morales les plus austères. Durant ses études, il ne manifesta pour aucune science de prédilection marquée ; il s'appliqua à toutes avec un égal succès et se forma ainsi un esprit encyclopédique. La vie de ce penseur aventureux fut la plus monotone qui se puisse imaginer. Répétiteur de philosophie pendant quinze ans, puis sous-bibliothécaire, puis professeur de logique, il resta enfermé presque toute sa vie dans les murs de Königsberg, reprenant chaque jour et aux mêmes heures ses occupations du jour précédent. Il ne se donna d'autre spectacle que celui des phénomènes si variés de l'âme humaine et ne voyagea que dans le monde des réalités invisibles. Sa première éducation avait fortement développé en lui l'idée du devoir ; il puisa dans Rousseau qu'il aimait beaucoup l'idée du droit et de la souveraineté de la raison, et appliquait avec transport à la révolution française.

Kant était d'une humeur enjouée et spirituelle ; il regardait l'éloquence

comme un art menteur et aimait peu la poésie didactique. Il avait souvent à la bouche ce bon vers :

Summum crede nefas vitam præferre pudori.

La terminologie un peu bizarre de la philosophie kantienne est empruntée en grande partie à Wolf qui avait le premier plié la langue allemande à l'expression des idées métaphysiques. Wolf n'agit plus seulement sur la forme, mais encore sur le fond du système de Kant ; sa philosophie avait un caractère subjectif très-prononcé et fut probablement le germe de la *Critique de la raison pure*.

Dans la première période de sa vie, Kant publia un grand nombre d'opuscules sur toute sorte de sujets ; il prédit les découvertes d'Herschell, et se fit un nom dans l'astronomie. Ce ne fut qu'à l'âge de soixante ans qu'il se fit connaître dans le monde philosophique. Ses ouvrages principaux sont la *Critique de la raison pure*, la *Critique de la raison pratique*, la *Critique du jugement*, et une foule d'autres dont nous aurons ultérieurement à nous occuper.

La préface de la *Critique de la raison pure* est véritablement le manifeste philosophique de Kant. C'est là que, comme Descartes, comme Reid, comme tous les réformateurs de toutes les époques, il frappe de réprobation l'universalité des travaux antérieurs aux siens et proclame audacieusement que rien jusqu'à lui n'a été fait en métaphysique. A l'en croire, cette science si vieille pourtant n'est pas encore constituée, et cela tient à ce que les philosophes ont poursuivi dans leurs recherches le mobile et le variable au lieu de s'attacher exclusivement à l'absolu, de ce qu'ils ont disséminé leurs efforts sur les myriades d'objets que connaît l'esprit au lieu de les concentrer sur l'esprit lui-même, comme si la connaissance n'était pas ce que le sujet, mais ce que l'objet la fait être. Est-ce à dire que les objets n'existent pas ? Non ; mais s'ils existent ils subsistent, en passant sous les lois de notre esprit, une réfraction nécessaire et se revêtent de ses couleurs. L'étude de ces lois de l'esprit, de ces formes, comme il les appelle, doit donc constituer la métaphysique.

Kant ne se dissimule pas les objections qu'on pourrait élever contre l'utilité de cette science ainsi circonscrite dans les limites du sujet pensant et contre les conclusions qu'il en tire, à savoir, l'insolubilité de tous les problèmes objectifs ; il répond que la métaphysique, telle qu'il l'entend, est utile en ce sens qu'elle détourne l'esprit de spéculations funestes ou au moins oiseuses, qu'elle coupe court à toutes les disputes de temps immémorial ont alimenté la philosophie, puisque, si on ne peut rien affirmer en faveur de l'existence des objets, on ne peut non plus rien alléguer contre leur existence. Quant aux résultats pratiques qu'on pourrait redouter, ils ne sont nullement à craindre. Quoi que les philosophes puissent penser et dire, le genre humain continuera de croire aux lois constitutives de sa nature et leur obéira invariablement.

Après la préface de la *Critique de la raison pure* vient l'introduction. Kant y pose la question sur laquelle roule son ouvrage tout entier : « Que pouvons-nous savoir ? » Et, pour la déterminer plus nettement, il la fait précéder d'une analyse fort remarquable des idées et des jugements.

Toutes nos idées se produisent en nous après l'expérience, mais elles n'en découlent pas toutes directement. Il y a en elles deux éléments : l'un objectif, l'autre subjectif ; l'un qui nous est fourni par le monde extérieur,

l'autre par l'esprit et ses lois. L'élément subjectif de la connaissance se distingue de l'élément objectif par deux caractères, son universalité et sa nécessité. C'est sur ce principe subjectif que reposent toutes les questions métaphysiques, tous les problèmes relatifs à Dieu, au monde et à l'âme ; il est donc de la plus haute importance de discuter sa valeur.

Toutes les idées de notre intelligence se résolvent en des jugements. Mettre en lumière les éléments divers du jugement, c'est donc faire ressortir ceux de toutes les connaissances humaines.

Kant distingue trois classes de jugements : 1° les jugements analytiques ; 2° les jugements synthétiques à *posteriori* ; 3° les jugements hypothétiques à *priori*.

Les jugements analytiques portent sur un rapport d'inhérence entre le sujet et l'attribut. Quand je dis : « Tous les corps sont étendus, » l'idée exprimée par l'attribut n'ajoute rien à celle que le sujet exprime ; il suffit d'analyser celle-ci et de la développer pour y trouver celle-là. C'est pourquoi on appelle ces sortes de jugements analytiques ou explicatifs.

« Tous les corps sont pesants, » voilà un jugement synthétique à *posteriori*. Tourmentez tant qu'il vous plaira l'idée de corps, vous n'en tirerez pas celle de pesanteur antérieurement à toute expérience. L'idée contenue dans l'attribut ne se trouve donc pas dans le sujet ; elle s'y ajoute, et pour cette raison cette classe de jugements a reçu le nom de jugements synthétiques ou bien encore extensifs.

Si vous dites : « Tout ce qui arrive à une cause, » vous portez aussi un jugement synthétique, puisque l'idée de cause n'est en aucune façon contenue dans l'idée de ce qui arrive ; mais ce jugement n'est pas de même nature que celui qui précède. Vous pourriez à la rigueur concevoir que les corps ne sont pas pesants ; mais que ce qui arrive n'ait pas une cause, jamais. Le jugement que vous exprimez dans ce dernier cas est nécessaire et absolu. Kant le nomme jugement synthétique à *priori*.

Les jugements de cette troisième classe sont les seuls qui nous fassent franchir les limites de l'expérience, et leur nature, leur origine et leur valeur sont le véritable objet de la *Critique de la raison pure*.

Plusieurs sciences, telles que l'ontologie, la haute physique, les mathématiques, reposent sur les jugements synthétiques à *priori*, et le problème de leur valeur et de leur légitimité résume à lui seul tous les doutes qu'on peut élever sur la métaphysique. Quelle est la portée des jugements synthétiques à *priori* ? Voilà, suivant Kant, toute la question. Hume est le seul philosophe qui l'ait entrevue, encore n'y a-t-il qu'une de ses faces qui ait frappé ses yeux, et s'il s'était aperçu que tant de sciences reposaient sur cette base, peut-être y aurait-il regardé à deux fois avant de la battre en brèche.

Les mathématiques et la haute physique existent et se fondent sur les jugements synthétiques à *priori* ; la métaphysique qui porte sur les mêmes fondements n'est pas encore constituée ; le but de la *Critique de la raison pure* est d'asseoir solidement cette science en restreignant son objet dans de justes limites.

Kant reconnaît dans l'esprit humain trois facultés intellectuelles qu'il nomme sensibilité, entendement et raison, et il divise la *Critique de la raison pure* en trois parties correspondantes à chacune de ces facultés.

La sensibilité est la faculté ou, si vous aimez mieux, la capacité que

permettrait qu'il fût porté au Luxembourg deux jours après et voté le 9 ou le 10 du même mois. Cette accélération des travaux et des votes de la chambre du Luxembourg peut paraître extraordinaire, mais elle n'est pas impossible. On a fait part à la noble chambre des intentions de la cour à cet égard, et M. Pasquier a promis qu'elle aurait terminé ses travaux le 10 juin prochain.

Nous avons long temps douté que la fin de la session pût être ainsi précipitée; nous sommes forcés de reconnaître que nous nous sommes trompés. La clôture de la session le 11 juin indique que les élections auront lieu le 9 ou le 10 juillet. Bien qu'un journal ministériel ait affirmé hier soir que le ministère n'avait pas encore fixé l'époque de la réunion des collèges, beaucoup de personnes sont persuadées que cette réunion aura lieu le samedi 9 juillet. Ce premier jour serait consacré aux opérations préliminaires des bureaux, et les élections auraient lieu le dimanche 10. A la chambre, cet après-midi, pas un seul député ne doutait de l'exactitude de ces dates. C'est aux électeurs à voir les mesures qu'une telle précipitation doit leur inspirer.

M. le sous-préfet de Péronne a donné samedi dernier un grand bal électoral à l'occasion de la candidature de M. Siméon, directeur de l'administration des tabacs.

On nous mande de Péronne que tous les électeurs ruraux invités à cette fête politique ont fait défaut à l'invitation de M. le sous-préfet.

Indépendamment des comités électoraux formés à Paris dans les diverses nuances de l'opposition, et qui sont en correspondance avec les départements, il vient de se former dans chaque arrondissement de la capitale des comités qui s'occuperont spécialement des élections de leur arrondissement.

D'après les renseignements que nous avons déjà recueillis, la majorité des nominations dans les quatorze collèges du département de la Seine est assurée à l'opposition.

Le conseil de révision a confirmé aujourd'hui le jugement qui a condamné comme déserteur le chasseur Thibser, qui avait été plus de quatre jours absent du fort de Vincennes. Ce fort est de cette façon implicitement considéré comme place de guerre.

Il est probable qu'on demandera à ce sujet des explications à M. le ministre de la guerre, dont le budget vient immédiatement après celui des travaux publics, à moitié voté.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 MAI.

Toujours même calme dans les affaires avant l'ouverture. La rente a été demandée d'abord à 81 82 1/2, puis à 85 et 87 1/2, et le premier cours du parquet a été 81 90. Pendant toute la bourse, la rente s'est maintenue très-ferme. La hausse a été peu importante à la vérité, mais elle s'est faite sans réaction, et la rente a fermé au parquet à 82 et à 82 1/2 dans la coulisse.

Cinq 0/0, 119 90. — Quatre et demi 0/0, 000 00. — Quatre 0/0, 102 00. — Trois 0/0, 81 85. — Banque, 3360 00. — Obligations de Paris, 4298 75. — Naples, 107 80. — Dette active d'Espagne, 24 3/8. — Etats-Romains, 104 1/4. — Cinq 0/0 belge, 105 3/8. — Trois 0/0 belge, 09 00. — Banque belge, 792 50. — Caisse Lafitte, 5065 00, 0000 00. — Emprunt de 1841, 00 00.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 24 mai.

Chap. 5. Haras, dépôts d'étalons, etc., 2,070,000 f.

M. LAVALLETTE monte à la tribune. L'orateur s'afflige de ce que les haras n'aient pas répondu à l'attente générale. Il attribue le mal à ce que le gouvernement n'a pas la haute main dans la reproduction de l'espèce chevaline; il voudrait qu'il se chargeât de placer chez les principaux agriculteurs des étalons qui fussent sa propriété et qui fussent, par conséquent, en état de bonifier la race. Il indique encore comme remède l'achat direct par les corps. C'est là l'objet d'une pétition fort digne d'intérêt adressée à la chambre par les éleveurs du Calvados. Il n'y a pas d'encouragements pour les éleveurs sans la permanence des achats.

M. LE GÉNÉRAL SUBERVIC soutient que l'administration est dans l'impuissance de produire de bons résultats dans les haras: il faut donc qu'elle y renonce.

M. GUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce: L'amélioration de la race chevaline importe trop à notre force militaire et à notre richesse agricole pour ne pas être l'objet de l'attention du gouvernement, et en particulier de l'administration sous la main de laquelle ces graves intérêts sont placés. Cette question est depuis long-temps controversée, et si l'on remonte à Louis XIV, on verra que les opinions qui se produisent aujourd'hui se

possède l'esprit de se former des représentations à l'occasion de l'action des objets extérieurs sur nos organes, et sa théorie a reçu de Kant le nom d'esthétique transcendantale, comme il a nommé logique transcendantale la théorie de l'entendement et de la raison. Kant appelle la théorie de nos facultés intellectuelles esthétique et logique transcendantales, et non point simplement esthétique et logique, parce qu'il n'y traite pas de ces facultés en elles-mêmes, mais de la manière dont elles connaissent les objets, des formes et des lois qui président à cette aperception.

Les lois auxquelles sont soumises les représentations qui nous arrivent par la sensibilité sont au nombre de deux: le temps et l'espace, et c'est ce que Kant nomme formes de la sensibilité. Nous ne reconnaissons aucun phénomène au dedans de nous sans le placer dans le temps, aucun au dehors sans l'encadrer dans le temps et dans l'espace.

Les notions de temps et d'espace, et Kant le démontre fort bien, ne dérivent ni de la sensibilité, ni d'une généralité expérimentale; car je conçois un temps et un espace sans et infinis tous les deux, et cette conception est nécessaire, absolue, universelle, de telle sorte que si son primitif psychologique découle de l'expérience, elle-même toutefois ne peut en découler en aucune façon.

Or, ce temps et cet espace que je conçois que sont-ils? Des êtres? des propriétés? des rapports? des formes de l'esprit? Ils ne sont, suivant Kant, ni des rapports, ni des propriétés, ni des êtres, mais de pures formes de notre sensibilité. Ils n'ont point de réalité objective, c'est-à-dire qu'ils n'existent point en dehors du sujet qui les conçoit, et que si aujourd'hui ou demain l'homme disparaissait de cet univers, l'espace et le temps cesseraient d'être.

Le philosophe allemand fait surtout valoir en faveur de son système les difficultés que présenterait à l'esprit l'existence réelle du temps et de l'espace, c'est-à-dire des deux objets éternels et infinis. M. Boullier convient que ces difficultés existent; mais, dit-il, la solution de Kant ne les supprime point, elle ne fait que les déplacer. Les rationalistes et le vulgaire peuvent au moins prétendre d'une manière plausible que ces contradictions ne sont qu'apparentes et les attribuer à la limitation de notre raison incapable de comprendre l'infini. Avec le système de Kant plus de ressources. Les difficultés sont transportées au cœur de la raison, et nos connaissances sont frappées de mort à leur racine même. C'est en vain que nous poursuivons la vérité: il n'est pas donné à l'homme de l'atteindre; car, si nos facultés changent à l'heure qu'il est, la vérité d'hier serait une erreur demain. Les objets passent comme par des moules dans les formes de notre sensibilité et nous apparaissent ensuite, non point tels qu'ils sont, mais tels que les a faits l'empreinte dont elle les a marqués. Nous voyons ce qui paraît, mais non ce qui est; les manifestations des réalités, mais non leur nature en soi: une barrière éternelle nous en sépare.

Nous ne discutons pas encore la valeur du témoignage de la raison; il nous suffit pour le moment de constater ceci, que Kant n'était pas mieux fondé à regarder le temps et l'espace comme des formes de la sensibilité que comme des objets réels, et que son hypothèse ne détruit nullement les difficultés qui l'ont porté à l'établir.

Nous nous réservons d'aborder, dans un article subséquent, l'examen de la seconde et peut-être de la troisième partie de la Critique de la raison pure.

produisaient déjà à cette époque. L'administration se livre à des études sans prévention, avec la ferme intention d'y puiser de bons enseignements.

Pour améliorer la race chevaline, il faut les mêmes conditions que pour améliorer les races humaines. (Interruption.) Pour améliorer l'espèce, il faut recourir aux races les plus nobles. Voilà comment on est parvenu en Angleterre à avoir des chevaux vites, qui, soumis à une très-grande fatigue, y résistent. En Allemagne, on est parvenu à améliorer la race chevaline, à comme ailleurs, au moyen de pur sang.

Pouvons-nous arriver au même résultat? Ce serait là une grave erreur. Nous aurons toujours beaucoup de peine à avoir des chevaux de fatigue, des chevaux de cavalerie légère; et pourquoi cela? C'est que nous ne sommes pas aussi riches que nos voisins pour la variété des espèces que réclame notre immense consommation.

Le chapitre est mis aux voix et adopté.

Chap. 7. Conservatoire et écoles des arts et métiers, 828,000 fr. — Adopté.

Chap. 8. Encouragements aux manufactures et au commerce, publication des brevets d'invention, travaux artistiques, 230,000 fr. — Adopté.

Les autres chapitres sont également adoptés sans discussion.

La séance est levée à cinq heures et quart.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 25 mai.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des travaux publics.

Personne ne prenant la parole pour la discussion générale, la chambre passe aux chapitres.

Chap. 1^{er}. Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale, 456,000 fr. — Adopté.

Chap. 2. Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale, 85,000 fr. — Adopté.

Chap. 3. Personnel du corps des ponts-et-chaussées, 3,057,500 fr. — Adopté.

Chap. 4. Personnel des officiers et maîtres de ports du service maritime et des inspecteurs de la navigation, 490,000 fr. — Adopté.

Chap. 5. Personnel des conducteurs embrigadés, 1,142,000 fr. — Adopté.

Chap. 6. Personnel du corps des mines, enseignement, écoles, 511 mille 200 fr. — Adopté.

Chap. 7. Matériel des mines (services divers), 140,000 fr. — Adopté.

Chap. 8. Conseil des bâtiments civils et bureau de contrôle, 66,000 fr. — Adopté.

Chap. 9. Subvention à la caisse de retraites, 355,000 fr. — Adopté.

Chap. 10. Routes royales et ponts, 28,597,000 fr.

M. CROISSANT fait observer que le canal de la Marne au Rhin a divisé un grand nombre de propriétés particulières et nationales. Les portions divisées n'ont plus entre elles que des communications trop rares.

M. TESTE, ministre des travaux publics: Les travaux du canal de la Marne au Rhin viennent d'être repris, et au fur et à mesure de leur exécution, certain nombre de communications d'une rive à l'autre seront établies.

M. CROISSANT insiste pour le rétablissement immédiat des voies de communication agricoles et rurales qui existaient entre les communes et qui n'existent plus depuis l'établissement du canal en question.

MM. Laurence, Roul et Chegaray présentent des observations sur la nécessité de rendre les Landes traversables.

M. THOURET signale une lacune de 5 kilomètres qui rend la route n° 143, d'un parcours de 176 kilomètres, imparfaite.

M. TESTE répond que le gouvernement s'occupe de combler cette lacune. On entend encore MM. Laurence, Barbet et Teste, et le chapitre est adopté.

Chap. 11. Navigation intérieure (rivières, quais et bacs), 1,460,000 fr.

M. AUGUIS demande des explications au sujet des travaux qu'on exécute sur l'Isère, qui, dit-il, coule à pleins bords dans le budget, et sur le canal de la Garonne.

M. LEGRAND, directeur-général des ponts et chaussées: Nous voulons faire sur l'Isère ce que nous avons fait sur le Rhône; nous construisons des digues pour protéger les propriétés riveraines. Quant au canal de la Garonne, les travaux que nous y construisons complètent les travaux utiles que les propriétaires de la vallée de la Garonne construisent tous les jours.

M. AUGUIS se déclare satisfait.

M. COMBAREL rappelle les divers projets d'amélioration qui ont été produits et demande si le gouvernement les a tous abandonnés.

L'honorable membre présente ensuite des considérations en faveur de la navigation de l'Allier.

MM. Taschereau et Teste sont entendus.

Le chapitre est adopté.

M. ISAMBERT traite la question de savoir si le gouvernement a le droit d'élever par ordonnance les tarifs de navigation. Il parle des difficultés qui s'élèvent pour les tarifs entre le commerce et les compagnies qui exploitent les canaux, et cite notamment ce qui s'est passé au sujet du canal de Luçon.

M. TESTE répond qu'il ne connaît pas cette affaire, mais qu'il va en prendre connaissance; que d'ailleurs il ne peut lui être imputé aucune partie de ces faits antérieurs à son administration.

Le chapitre est adopté.

Chap. 13. Ports maritimes et services divers, 131,200 f.

M. ARAGO présente des observations sur les phares. Il insiste sur la nécessité de donner une application plus étendue à la belle invention de M. Fresnel.

M. Fresnel, dit M. Arago, est parvenu, avec les lentilles à échelons qu'il a imaginées, à porter la lumière jusqu'à 24 kilomètres de distance pour les phares de 3^e ordre, à 40 kilomètres pour les phares de 2^e ordre, à 60 kilomètres pour les phares de 1^{er} ordre. On fait ainsi traverser à la lumière un espace de 4, 6 et 10 lieues en mer. La lumière d'un phare de 1^{er} ordre équivalait au foyer de quatre mille lampes d'Argant réunies en un seul point. Il faudrait construire plusieurs phares nouveaux, et cela éviterait de grands désastres.

Au large de Dunkerque, par exemple, il y a des bancs dont il faudrait que l'approche fût signalée aux navigateurs. Il a été reconnu que dans ces parages un phare flottant, un phare installé sur un navire ne pourrait résister aux lames; mais en bâtissant une tour élevée on pourrait porter la lumière jusqu'au-delà des bancs.

A l'entrée de la Seine, il y aurait à faire des travaux analogues. Deux phares, construits conformément à ce que demande la commission des phares, permettraient aux navires d'entrer dans la Seine la nuit comme le jour.

M. Arago signale d'autres dépenses à faire: 1^o à la partie nord-ouest du département du Finistère; 2^o à Brest; 3^o sur la jetée de l'Hôpital à Honfleur; 4^o à l'embouchure de la Gironde.

M. TESTE: Dans le projet de loi sur les ports, présenté à cette session même, les phares étaient compris pour une somme de 2,600,000 f. Cette loi a été forcément ajournée; mais nous la représenterons le plus tôt possible. Nous reconnaissons toute l'importance de la question soulevée par M. Arago; elle regarde notre marine marchande et aussi l'humanité.

Le chapitre 13 est voté.

Chap. 14. Chemins de fer (études et frais de police), 131,200 f.

Après une courte observation de M. Larabit, le chapitre est adopté.

Chap. 15. Subventions aux compagnies pour travaux par voie de concession de péage, 500,000 f. — Adopté.

Chap. 16. Frais généraux du service des départements, secours, etc., 60,000 f. — Adopté.

Chap. 17. Entretien et réparations ordinaires des bâtiments civils d'intérêt général, 465,000 f. — Adopté.

Chap. 18. Constructions et grosses réparations d'intérêt général (bâtiments civils), 620,000 f.

Après un débat entre MM. Vatout, Taschereau, Auguis et Teste, le chapitre est adopté.

Chap. 19. Achèvement de divers édifices, mémoire. — Adopté.

Chap. 20. Frais de publication de comptes-rendus des ponts et chaussées, des mines et des monuments publics, 15,000 f. — Adopté.

La chambre passe aux travaux extraordinaires.

M. DE LARGY prend la parole.

Il est 4 heures 1/4. La séance continue.

Le journal le *Courrier du Nord*, qui avait été acquitté devant le tribunal de Valenciennes, a comparu, sur l'appel intenté par M. le procureur du roi, devant la cour royale de Douai; le parquet a éprouvé là un nouvel échec, et la liberté de la presse a remporté une nouvelle victoire.

La cour, dans un arrêt longuement et parfaitement motivé, a rejeté l'appel intenté par le procureur du roi de Valenciennes.

On sait que le *Courrier du Nord* était poursuivi pour contumace, rendu des délibérations intérieures de la cour royale dans la question des annonces judiciaires.

Le collège de Rétel (Ardennes) avait à nommer un député en remplacement de M. le maréchal Clauzel. M. Mortimer-Ternant, membre du conseil-général de la Seine, a été élu. Ses concurrents étaient M. de la Tour-du-Pin, ancien aide-de-camp du maréchal, et M. Tantou.

On lit dans le Commerce:

La chambre poursuit au pas de course le vote du budget; les centres arrêtent toutes les observations, étouffent tout débat sous ce cri systématique: «Aux voix! aux voix!» M. Sauzet, de son côté, aiguillonne et pousse la majorité avec un zèle qui, s'il ne prouve ni son impartialité ni son indépendance, montre au moins son dévouement absolu au parti de la cour; car la cour est dominée par l'idée fixe de terminer brusquement la session et de surprendre en quelque sorte les électeurs en les réunissant vers le 9 ou le 10 juillet. Un pair de France, au château, présentait des objections sur l'impossibilité d'une convocation aussi prochaine, «il le faut cependant, il le faut absolument, » telle est la réponse qui lui fut faite.

Par un brick de l'Etat arrivé dernièrement à Brest, nous avons appris que le président d'Haïti était menacé dans son pouvoir ainsi que dans sa vie. Le *Vauban*, venant de Port-au-Prince, a apporté des nouvelles d'Haïti jusqu'au 16 avril.

La tranquillité paraît momentanément assurée, le président Boyer, entouré d'une force imposante, ayant pris sur lui d'interdire l'entrée dans la chambre des communes à divers représentants signalés comme devant y apporter l'agitation. Cet acte de despotisme n'est pas le premier auquel le président ait eu recours.

Le 16 avril, le président a fait l'ouverture de la session. Les quatre membres de la chambre éliminés en 1839 et réélus cette année ont été déclarés inhabiles à siéger. Les pouvoirs de six nouveaux députés ont été annulés.

On dit qu'un grand nombre de membres de l'opposition se sont retirés.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

On lit dans l'*Akhbar* du 19 mai:

L'affaire des comptables et fournisseurs d'Oran continue depuis le 13 mai devant la cour royale d'Alger, sous la présidence de M. Dubard. Les comptables accusés comme dilapidateurs et comme mandataires infidèles sont MM. Chamorin, comptable des fourrages de la division d'Oran, et Asseline, adjudant en second, qui a géré pendant l'absence du sieur Chamorin. Les fournisseurs compris également dans l'accusation par le ministère public sont M. Aigon, Castinel, Léoni, les deux frères Carrouel, Gilly et Louis Garavini.

Ce grave procès administratif excite à un haut degré la curiosité publique. M^{re} Charles Ledru, avocat du barreau de Paris, et M^{re} Laboulin, avocat d'Aix et ancien député, sont venus prêter l'appui de leur talent aux deux principaux accusés. M^{re} de Ménerville et Quinquin, du barreau d'Alger, sont adjoints aux défenseurs de MM. Chamorin et Asseline. Les autres prévenus sont défendus par M^{re} Bastide, de Lussac et Dermeur.

Le trésor s'est porté partie civile contre les prévenus; il est représenté par M^{re} Florens.

C'est M. l'avocat-général de Bryx qui soutient l'accusation.

De nombreux témoins ont été entendus. On pense que les débats pourront s'ouvrir lundi 23 mai.

— On nous écrit de Bone, le 15 mai:

Dans la journée du 12, des spahis chargés de la correspondance et arrivés de Ghelma ont annoncé qu'à son entrée sur le territoire des Oulaminos la colonne a eu un engagement assez sérieux. Au dire de ces cavaliers, nous avons eu quatre hommes tués, parmi lesquels M. Gay, ancien officier d'ordonnance du général Guingret. Un autre cavalier, arrivé de Ghelma le 13, a annoncé que le canon s'était fait entendre la veille.

Aujourd'hui, nous avons reçu des nouvelles positives de la colonne. Dans l'affaire du 12, nous avons eu dix à douze blessés. M. le général Randon a chargé à la tête de la cavalerie et a tué un Arabe de sa main.

La tribu des Oulaminos a été entièrement bouleversée; plus de 100 hommes de cette tribu sont restés sur le terrain, et notre colonne a pris de nombreux troupeaux et beaucoup de grains. Les chefs de la tribu ont fait leur soumission entre les mains du général Randon.

Sous peu, je vous ferai parvenir de plus amples détails.

On écrit de Hambourg, 18 mai:

Les prix de location des maisons de la ville sont augmentés d'un manière énorme; on donne 1,000 marcs pour occuper pendant six mois deux pièces et un cabinet.

Depuis le dimanche 8 mai, où l'on est devenu maître de l'incendie, jusqu'au 16, il est arrivé sur l'Elbe et dans la ville 406 bâtiments de mer. C'est un bonheur inouï qu'ils ne soient pas arrivés quinze jours plus tôt avec leurs riches cargaisons.

Les affaires d'argent se font si facilement à Hambourg, qu'on refusera probablement la demande de la Seehandlung prussienne d'y établir une caisse d'escompte; mais il est question d'un établissement de prêts sur dépôts de marchandises, qui sera probablement fondé et dont on espère, comme en 1789, d'heureux résultats.

Dans un moment où de nombreux cas d'hydrophobie sont relatés, nous croyons utile d'insérer la note suivante que le gouvernement autrichien vient de publier sur l'emploi d'un remède contre l'hydrophobie:

Quand un individu a été mordu par un chien, on examine la surface intérieure de la langue, où on doit trouver gonflées les veines sublinguales. On les ouvre et on laisse couler le sang jusqu'à ce qu'il s'arrête de lui-même. On donne ensuite au malade une dose du médicament suivant: 25 grammes de racine de gentiane croisée (*gentiana cruciata*); c'est la dose la plus forte; elle devra varier suivant l'âge, la constitution du malade et l'intensité du mal; on la coupe en petits morceaux, et on la pile dans un mortier avec de l'eau, de manière à obtenir une purée mince. Ce remède doit être pris neuf jours de suite, le matin à jeun.

Voici comment on traite en même temps la morsure. Si elle est récente, on la lave avec de l'esprit de romarin, et on la pansé avec un cente, on la lave avec de l'esprit de romarin, et on la pansé de bois emplâtre composé de deux parties de farine de seigle, une partie de genièvre finement pulvérisé, et quantité suffisante d'eau-de-vie pour faire une pâte. Si les plaies sont profondes et dangereuses, on prend parties égales des deux premières substances.

Si l'hydrophobie a atteint son plus haut degré, on met d'abord le malade dans l'impossibilité de nuire en lui appliquant la camisole de force; puis on lui administre le médicament ci-dessus en prenant 30 grammes de racine au lieu de 25. Souvent il faut faire avaler le remède par force. On renouvelle au bout de trois heures. Si le malade ne reprend pas connaissance sance après la seconde dose, on porte avec précaution une racine entière à sa bouche. Il la mâche avec avidité, et s'il en avale le résidu, c'est bon signe. Chez ces malades, on n'ouvre les veines que lorsqu'ils sont plus tranquilles et qu'ils ont, en partie au moins, repris connaissance. Quand le sang a cessé de couler, on donne un peu de soupe ou de bouillon. Il est ordinaire de les voir alors tomber dans un profond sommeil qui dure de

huit à dix heures. Pendant le sommeil, il se forme dans la bouche un mucus visqueux qu'il est essentiel de faire cracher.

Chronique.

LYON.

Nous recevons de plusieurs habitants des rue et place du Commerce des plaintes sur l'état de délaissement où se trouve le perron dont la construction, commencée l'année dernière, a été entièrement abandonnée depuis le mois de novembre. Les habitants du quartier sont ainsi obligés de circuler dans des escaliers inadaptés, chevés et sans rampe. La place, par l'effet des terres rapportées, etc., est dans un état qui la rend absolument impraticable dès qu'il vient à tomber un peu de pluie.

Dans la partie du perron qui joint par son point le plus élevé la façade de la maison qui forme à gauche l'extrémité de la rue du Commerce, tout l'espace compris entre la dernière marche de l'escalier et la maison, lequel doit être garni d'une plate-forme, représente un assez grand carré vide, d'une profondeur d'environ 10 mètres, véritable précipice dont l'abord n'est nullement défendu et dans lequel il serait des plus faciles de se jeter pendant la nuit. Aussi plusieurs accidents ont-ils déjà failli en résulter depuis près de sept mois que dure ce fâcheux et reprochable état de choses.

Il est du devoir de l'autorité de faire promptement établir quelques ouvrages destinés à pourvoir aux dangers que nous venons de signaler; nous ajouterions de reprendre et terminer les travaux commencés, s'il n'était pas en quelque sorte passé dans les usages administratifs d'apporter la plus grande lenteur possible dans l'exécution des travaux publics et d'en décupler les frais au grand préjudice des communes.

On nous rapporte qu'il existe dans la cour d'une maison de la rue de Penhièvre, cour étroite et environnée d'habitations, une machine à vapeur dont l'explosion, si elle venait à avoir lieu, occasionnerait vraisemblablement quelque déplorable catastrophe. L'autorité ne pourrait-elle faire examiner l'état des lieux? Si le danger qui nous est signalé et que nous portons à sa connaissance existe réellement, elle prendrait des mesures pour le faire cesser. Dans le cas contraire, son intervention aurait pour effet de rendre la sécurité aux familles qui habitent les maisons voisines.

La publicité locale enregistre encore chaque jour de nouveaux cas de morsures de chiens présumés enragés. Chaque jour, par conséquent, l'inquiétude publique s'accroît au lieu de diminuer, et nous voyons avec peine se prolonger un état de choses dont le terme serait bientôt venu si l'autorité pouvait se décider à faire exécuter avec fermeté, vigueur et persévérance les dispositions de l'arrêté municipal rendu il y a tantôt un mois. Le plus grand nombre des chiens qui circulent dans nos rues sont muselés; mais cela ne suffit pas. On devrait encore exiger qu'ils fussent menés en laisse par leurs propriétaires; car une muselière peut se détacher, et il est bien de prévoir et de prévenir toutes les causes de malheur.

Dans la situation où nous sommes, personne ne trouvera cette mesure excessive, et nul ne saurait apporter la moindre entrave aux moyens employés par les magistrats qui sont chargés de poursuivre la destruction du fléau qui continue ses œuvres déplorables, sans commettre vis-à-vis du public plus qu'une faute et sans outrager les sentiments d'humanité dont notre ville sait toujours se montrer animée dans toutes les circonstances difficiles. Que quelques velléités de ce genre aient lieu au début d'un mal qui ne s'est que trop aggravé, cela se conçoit si on se reporte à ce moment où quelques personnes doutaient de sa réalité; mais aujourd'hui un tel scandale ne saurait se produire, surtout si l'édilité lyonnaise a soin d'imprimer à l'exécution des mesures ordonnées un caractère sérieux d'autorité.

Il y aurait lieu aussi, ce nous semble, en un moment où les arrêtés sur les chiens errants publiés dans les communes qui nous avoisinent sont en quelque sorte nuls et non avenue, de commettre, comme nous l'avons déjà demandé, à toutes les barrières de la ville des agents chargés d'arrêter au passage et même d'abattre immédiatement tous les animaux qui se trouveraient en contravention avec les mesures ordonnées par la municipalité lyonnaise.

M. le maire vient de faire afficher l'ordonnance annuelle relative aux bains publics.

C'est lundi que doit s'ouvrir la seconde session des assises du département du Rhône. Nous donnerons, dès qu'elle nous aura été communiquée, la liste des causes qui doivent y être jugées.

Mardi prochain à cinq heures du soir, l'Académie de Lyon tiendra une séance publique au palais Saint-Pierre.

Nous avons encore à enregistrer un nouveau malheur causé par les chiens enragés: avant-hier, une fille domestique a été mordue, aux Brotteaux, par un de ces animaux.

L'avant-dernière nuit, des voleurs se sont introduits dans la boutique d'un ferronnier, rue Madame, aux Brotteaux, et ont emporté tout ce qu'ils y ont trouvé.

La police des Brotteaux est à la recherche de ces audacieux voleurs.

Avant-hier, dans la rue de la Reine, un petit chien qui avait été mordu la semaine dernière a montré tous les symptômes de la rage. Il s'est élançé sur une commode et a brisé divers ornements qui s'y trouvaient. Il s'est jeté aussi sur un lit, s'est roulé dans les couvertures et dans les draps en les mordant avec fureur. La crise a diminué, et un domestique a profité d'une intermittence de calme pour prendre l'animal dans ses bras et aller le jeter au Rhône.

Le conseil de l'instruction publique a décidé:

- 1° Que la rétribution mensuelle appartenant à l'instituteur ne peut lui être ôtée par une commune qu'en vertu d'un arrangement, gré à gré, entre lui et le conseil municipal;
- 2° Que l'instituteur peut s'entendre avec les parents pour recevoir d'eux, soit la rétribution en espèces, soit la valeur en denrées;
- 3° Que l'instituteur n'est pas tenu de porter sur la liste qu'il donne au receveur municipal les noms des parents avec lesquels il a traité directement, n'ayant plus besoin de son ministère pour se faire payer.

DÉPARTEMENTS.

Le tribunal de police correctionnelle de Besançon a, par un jugement récent, condamné Jean-Claude Pralon, boucher en cette ville, à trois mois de prison, pour avoir acheté et vendu sciemment de la viande de chien comme étant de chevreau. Deux employés de l'octroi ont été condamnés chacun à 5 f. d'amende pour avoir sciemment perçu des droits d'entrée sur la même viande.

Les acteurs du théâtre de Lyon, dit le *Journal de Saint-Etienne*, ont joué dimanche, devant une salle remplie jusqu'aux

combles, la *Colombine*, comédie de M. Scribe, et deux autres petits ouvrages.

Dans cette représentation comme dans les précédentes, ces artistes ont mérité les suffrages et les applaudissements du public.

Nous annonçons avec plaisir la seconde représentation de la *Chaîne* pour jeudi prochain.

Cette comédie pétillante de verve et d'esprit est parfaitement montée. Le succès qu'elle a obtenu à une première représentation garantit pour la seconde une chambrée complète.

L'ouvrage et les acteurs le méritent à tous égards.

Le 20, le nommé Antoine Perrin, âgé de 24 ans, voiturier, né à Firminy, étant endormi sur le devant de sa charrette, est tombé à la montée du Grand-Pont, près Rive-de-Gier, et a eu le cou et l'épaule fracturés. La mort a été instantanée.

Jeudi 19 du courant, à onze heures du soir, la vieille cathédrale de Riez (Calvados) s'est écroulée.

On n'a heureusement ni morts ni blessures à déplorer.

Le 16 de mois, sur le territoire de la Salle, on a retiré de la Loire et amené à Feurs le cadavre d'un enfant de 12 à 14 ans; il avait la tête et les pieds nus, un pantalon et une veste en coton bleu, un gilet de velours; dans ses poches se trouvaient un mouchoir de coton bleu et un fragment de pierre à aiguiser. Personne n'a reconnu cet enfant; cependant on présume qu'il appartient à une commune au-dessus de Montrond. D'après l'avis du médecin, le cadavre aurait séjourné environ trois semaines sous l'eau. On ne présume pas qu'il y ait dans cet événement des circonstances criminelles. (*Journal de Saint-Etienne.*)

SOIES.—Nos éducateurs reprennent courage. La semaine qui finit a dissipé bien des craintes, sans toutefois les faire entièrement cesser. La température s'est maintenue favorable, malgré quelques ondées de pluie et des bouffées des vents du nord et du nord-ouest.

Nos magnauieries sont à la troisième et quelques-unes même à la quatrième mue. Elles ont en général un assez joli aspect. Les plus arriérées sont relevées de la seconde. Les vers paraissent vigoureux; ils mangent bien. Dans les plateaux peu élevés il est un assez bon nombre d'éducateurs beaucoup plus avancés; mais on ne dit pas qu'ils soient fort contents. Déjà la feuille fait cours. De 6 f. 50 c. et 8 f., elle est arrivée à 8 et 10 f. les 100 kilog.

A Nîmes et dans les Cévennes, la feuille se vend depuis quelques jours de 12 à 14 f. les 100 kilog.

A Avignon, à Cavaillon, à Salon, à Saint-Rémy, etc., les éducateurs se montrent confiants. Il paraît que ces contrées ont été épargnées par les derniers froids.

Les prix se maintiennent, savoir:

A Romans, 25 f. et 25 f. 50 c. gréges ordinaires et courantes du pays et des environs.

A Aubenas, 25 f. 25 c., 25 f. 50 c. et jusqu'à 26 f. gréges courantes du pays; celles de Joyeuse, 25 f. 50 c. à 27 f., marchandise de choix.

A Tournon, à Annonay, mêmes cotes pour les soies blanches du pays, avec 50 c. de moins pour les flottes gréges du Dauphiné, portées de la rive gauche du Rhône.

A Nîmes, à Bagnols, 24 f. 50 c. à 26 f. gréges des Cévennes, 5/6 cocons blancs et jaunes, pour bas, et pour les soies de filature 31 f. 50 c. à 42 f. trames ouvrées, 26/28 d., soie de Provence; 36 f. 50 c. à 37 f. organans Vivarais, 20/22 d.

A Avignon, Cavaillon et Manosque, 22 f. 50 c. à 23 f. les gréges ordinaires de Provence, 17/18 deniers, et 24 à 25 f. les 13/14 et 14/15 deniers, marchandise basse, et toujours le demi-kilog. pour toutes les soies gréges.

A Marseille, la situation est si mauvaise que, malgré quelques arrivages, c'est à peine si une quarantaine de balles se sont vendues, et sans cours officiel.

Pour les soies de filature, cela ne va pas mieux que pour les gréges.

(*Courrier de la Drôme.*)

Un concert donné par M^{lle} Dabedille a lieu aujourd'hui à sept heures et demie du soir, dans la salle de l'hôtel du Nord.

En voici le programme:

- 1° Fragment d'un quatuor de Mayseder.
 - 2° Cavatine de *l'Italienne à Alger*, de Rossini, chantée par M^{lle} Dabedille.
 - 3° Air de *Marino Faliero*, de Donizetti, chanté par M. Junca.
 - 4° *Souvenirs des eaux du Mont d'Or*, scène pastorale, composée et exécutée par M. George Hainl.
 - 5° Duo de *Lucia*, de Donizetti, chanté par M. Duplan et M^{lle} Dabedille.
 - 6° Concerto de Weber, exécuté par M^{lle} Revel.
 - 7° Air de *Don Juan*, de Mozart, chanté par M. Junca.
 - 8° Scène et cavatine de *Fausta*, de Donizetti, chantées par M^{lle} Dabedille.
 - 9° Variations sur un thème de *la Dame du Lac*, de Kalivoda, exécutées par M. Cherblanc.
 - 10° Romance chantée par M. Duplan.
Boléro chanté par M^{lle} Dabedille.
- Le piano sera tenu par M. Luigini.

Spectacle du 27 mai 1842.

CÉLESTINS.—Riche et Pauvre.—Estelle.

Nouvelles Diverses.

Un fait bien singulier et bien malheureux a eu lieu aux bains de Louèche (Suisse), ces jours derniers:

Un jeune homme plein de santé et de vigueur était assis sur l'herbe avec quelques camarades et prenait avec eux un repas de campagne. Tout-à-coup il éprouve une forte douleur, comme celle d'une piqûre, près du jarret; il se lève, se tâte, et sent que sa jambe enflée avec une prodigieuse rapidité; il veut enlever son pantalon pour mieux connaître la cause de son mal, mais il ne le peut plus: sa jambe était déjà devenue si grosse que le pantalon la serrait fortement. Ses camarades le lui coupèrent; bientôt l'enflure se communiqua au reste du corps. Apporté au village, il reçut des secours de l'art, mais en vain; en moins de deux heures tout son corps fut horriblement tuméfié et il mourut.

On attribue ce funeste accident à la morsure d'une vipère.

— On écrit d'Argovie:

« Le dimanche de la Pentecôte, le feu a éclaté, entre trois et quatre heures après midi, dans les communes de Wurenlos et Kempfhof, près de la Limmath et des frontières zuricoises. En moins d'un quart d'heure seize fermes ont été la proie des flammes. 146 personnes ont perdu leur asile, et une femme a été dangereusement blessée; plusieurs pièces de bétail ont péri, et le mobilier presque entier a été la proie des flammes. Cette catastrophe frappe surtout les indigents.

— Le 23 mai, à huit heures du matin, Daniel Good a été exécuté à Londres. Il y avait bien des années qu'on n'avait vu une foule aussi compacte que celle qui entourait la geôle de Newgate. Un grand nombre de curieux qui désiraient être bien placés ont passé la nuit, et même à une heure du matin il n'était plus possible de circuler.

Après avoir entendu la messe hier matin, Good écrivit deux lettres: une à Molly Good et l'autre à M^r Spencer. Elles ne renfermaient rien d'intéressant. Il alla se coucher de bonne heure et dormit environ deux à trois heures très-profondément. Il se réveilla avant le jour et fit un modesto déjeuner. A six heures, le schériff Magnay vint et resta avec lui près d'une heure. M. le pasteur Carver vint ensuite et Good ne l'a pas quitté un seul instant jusqu'à ce qu'il eût reçu le coup.

Dans un moment il saisit la main de M. Cope, le gouverneur de Newgate, et s'écria: « Ah! M. Cope, mon meilleur ami, je ne l'ai pas tué. Je déclare devant Dieu que je ne l'ai point tué. » Puis, se tordant les mains, il dit: « J'espère que Dieu me prendra et me montrera les portes du ciel. » A huit heures, il marcha à l'échafaud d'un pas ferme, et reçut

la mort avec un courage étonnant. A neuf heures la corde fut coupée et le corps transporté à la prison.

—Edouard Hibbert, employé comme garçon de magasin chez MM. Brahmah, Pressage et Ball, 124, l'iccadilly, vient d'être découvert héritier des propriétés d'Isleworth, l'lect-Street et Deshonvire, évaluées à 1,200,000 livres sterling.

— M. Salomon Heine, banquier de Hambourg, a donné 150,000 f. pour les incendiés de cette ville.

Nouvelles Etrangères.

ORIENT.

Nous avons des nouvelles de Constantinople du 7 mai et d'Alexandrie du 6.

Notre correspondant de Constantinople nous mande:

« Le gouverneur de Tripoli, Ashker Pacha, est sur le point d'être rappelé sur les pressantes sollicitations de la Grande-Bretagne. Saïb-Pacha lui succédera, dit-on. Le vieux Husseïf-Pacha, le dernier grand-visir, et Raouff-Pacha ont été tous les deux pensionnés.

« La douane de Constantinople va être affermée pour la somme de 400,000 livres sterling.

« On parle beaucoup dans les cercles diplomatiques du rappel de Syrie d'Omar-Pacha; mais on ne peut rien savoir de certain jusqu'au retour de Sellim-Bey. La Syrie est plus tranquille qu'on ne devait s'y attendre.

« Les Russes envoient 20,000 hommes de troupes en Circassie. Ainsi la guerre continue. »

Notre correspondant d'Alexandrie nous écrit:

« Le pacha est arrivé ici le 30 avril avec son fils Saïd-Pacha; il y restera tout l'été. Sa Hauteesse a fait une vente de 200,000 mesures (ardeps) de grains et de légumes. »

ESPAGNE.

MADRID, le 18 mai. — Le sénat a continué la discussion du projet de loi sur les ayuntamientos. La commission a retiré deux articles, et tous les autres, jusqu'à l'article 15 inclusivement, ont été adoptés. Le débat n'a offert aucun intérêt.

La chambre du congrès adopte les deux premiers articles du projet de loi sur la levée de 25,000 hommes. Le ministre de la guerre répond ensuite à l'interpellation faite quelques jours auparavant par M. Vaca relativement au bandit Semental qui parcourt actuellement l'Estramadure et se rejette sur le territoire portugais dès qu'il est serré de trop près par les autorités espagnoles. Le ministre de la guerre déclare que les autorités portugaises n'épargnent pas plus Semental que les autorités espagnoles, car ce chef de bande n'est considéré dans les deux pays que comme un malfaiteur.

M. Polo croit au contraire que le gouvernement portugais protège Semental.

Cet incident n'a pas de suite, et la chambre adopte après une courte discussion les dix chapitres qui composent le budget de grâce et justice. Le gouvernement n'a accepté aucun des amendements présentés, et tous ont été rejetés par la chambre.

L'ordre est rétabli à Séville. Dix ouvriers et vingt ouvrières ont été arrêtés comme les principaux auteurs de la coalition. Les travaux sont repris à la manufacture des tabacs. (*Correo Nacional.*)

De graves désordres ont éclaté à Chiclana, près de Cadix, à l'occasion d'une taxe arbitraire que la municipalité de cette commune frappe sur le pain et l'eau, et dont le montant était destiné à subvenir aux frais d'armement et d'équipement de la milice.

L'effervescence qui se manifesta au sein de la population dans les journées des 9, 10 et 11 engagea la municipalité à décréter en séance extraordinaire la suppression de cette taxe.

Tout semblait fini, lorsque 200 habitants, dont 30 ou 40 étaient armés d'escopettes et 50 de gros bâtons, se dirigèrent vers la maison de ville avec le dessein de déposer l'alcade. Celui-ci se mit à la tête de 40 cavaliers que lui avait envoyés le gouverneur de Puerto et parvint à dissiper les mécontents qui se rallièrent sur le coteau de Brake. De là, ils défendirent l'alcade de passer outre; l'alcade fit inutilement les sommations d'usage. Le chef du détachement, s'étant approché du groupe, reçut une décharge de fusils qui n'atteignit personne; mais la cavalerie chargée aussitôt sur les mécontents qui eurent sept blessés dont un expira le lendemain.

Le chef politique s'est rendu à Chiclana où il a publié une proclamation tendant à calmer les esprits; mais si l'ordre matériel est rétabli, l'irritation des habitants est extrême. Le nombre des blessés dépasse, dit-on, le chiffre de trente. La plupart d'entre eux se joignent secrètement dans leurs maisons, afin d'éviter les poursuites judiciaires auxquelles cette affaire a donné lieu.

On parle depuis deux ou trois jours de 200 hommes qui parcourraient la Sierra en proclamant la république. On croit que les hommes dont il s'agit sont tout simplement des contrebandiers. (*Idem.*)

On nous a assuré que le gouvernement se proposait de demander un vote de confiance pour continuer le prélèvement des contributions, et que, s'il obtenait ce vote, la discussion des budgets n'aurait pas lieu; car le gouvernement, sachant qu'il lui est impossible de triompher de cette dernière question, prorogerait la session. (*Peninsular.*)

Le fameux républicain D. Abdon Terradas, craignant les suites de la dénonciation dont sa feuille volante, n° 25, avait été l'objet, a pris la fuite vers la France. Ses amis politiques ont ouvert une souscription pour le faire vivre à l'étranger tant que son émigration durera. (*Espectador.*)

SUISSE.

GENÈVE. — La délibération sur le projet de la constitution a été terminée dans la séance de lundi.

Bientôt tous les citoyens jouissant des droits politiques vont être appelés à sanctionner ce projet, à rejeter ou à approuver l'œuvre de leurs mandataires, en un mot à faire l'acte le plus essentiel réservé au souverain.

Ou bien le pays va sortir du provisoire dans lequel il se trouve depuis six mois, ou bien il va y être maintenu pour un temps indéterminé.

Voilà le peuple genevois arrivé enfin à une des situations les plus graves, disons même les plus critiques de son existence comme nation: il doit y réfléchir mûrement et bien se garder de compromettre par un jugement précipité, par une résolution prise trop à la légère, ses intérêts les plus précieux.

POLOGNE.

On écrit des frontières de Pologne, le 2 mai:

« La nouvelle de la prolongation pour six mois du traité de Castel entre la Prusse et la Russie se confirme. Ce n'est qu'après ce délai qu'on entrera dans de nouvelles négociations.

« L'émission de 160 millions de florins vient d'être ordonnée. On croit que cette mesure sera suivie de plusieurs autres également importantes. On parle surtout beaucoup des modifications qui doivent avoir lieu dans l'ordre judiciaire.

« Le chemin de fer de Varsovie à Cracovie sera poussé avec une nouvelle vigueur.

« Il paraîtrait aussi que le système prohibitif, du côté de la frontière russe, serait sur le point d'être aboli. On dit que déjà les draps polonais ont obtenu la permission de passer librement en Russie.

« Toutes ces améliorations sont attribuées au dernier voyage du prince Paskewitch à Saint-Petersbourg.

« D'après des nouvelles de bonne source, l'empereur irait cet été sur le Rhin pour assister aux manœuvres de l'armée prussienne qui doivent avoir lieu aux environs de Cologne. »

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Le sieur Dylewski (Stanislas), réfugié polonais; le sieur Gæbele Gaspard, cordonnier, originaire d'Otterdingen; le sieur Batard (Pierre), ouvrier serrurier, et le sieur Revel-Mauro (Claude), journalier, natif de Saint-Isnère (Isère), sont invités à se présenter à l'hôtel-de-Ville, au bureau de la police municipale, pour affaires qui les concernent.

Le Dictionnaire Politique que vient de publier M. Pagnerre forme un joli volume et se vend à Lyon, chez Savy, libraire. (*Voir aux annonces.*)

LIBRAIRIE MÉDICALE DE CH. SAVY JEUNE,
QUAI DES CÉLESTINS, n° 48.

Nouvelle Publication.

DICTIONNAIRE POLITIQUE.

ENCYCLOPÉDIE DU LANGAGE ET DE LA SCIENCE
politiques.

RÉDIGÉ
PAR UNE RÉUNION DE DÉPUTÉS, DE PUBLICISTES
ET DE JOURNALISTES,
AVEC UNE INTRODUCTION PAR GARNIER-PAGÈS.
Un fort volume grand in-8° — Paris, 1842. — Prix : 20 fr.
(8170)

ÉTUDE DE M^e CHASTEL, NOTAIRE A LYON, RUE BAT-D'ARGENT,
N. 10.

VENTE A L'AMIABLE,
PAR LA VOIE DES ENCHÈRES,

En l'étude dudit M^e Chastel, notaire,
le 9 juin prochain, à midi,

D'UNE BONNE

PROPRIÉTÉ de produit et d'agrément,

AIR PUR, VUE MAGNIFIQUE,

sur une belle grande route, près d'une église et d'une
station d'omnibus,

A UNE DEMI-HEURE DE LYON.

On entrera de suite en jouissance de la maison bourgeoise
et de la promenade.

Ce joli domaine se compose d'une petite maison de maître
qui peut être agrandie de beaucoup presque sans frais ; rem-
ise, écurie, caves, greniers, pompe, boutasse et logement du
fermier, le tout en parfait état ; trois beaux clos envi-
ronnés de murs neufs et renfermant une immense quantité
de jeunes vignes et arbres fruitiers des plus belles espèces ;
terres à blés, luzernes, melons et jardinage d'un gros pro-
duit. On peut juger de la bonne qualité des terres par les
magnifiques récoltes qui les couvrent en ce moment. La su-
perficie est de plus de quatre hectares.

Ce domaine est situé à Villeurbanne, route de Genas, au-
dessus du château de Montchat. Il y a une grille en fer devant
la maison. Il rend mille francs et en produira dix-neuf cents
dans deux ans, à l'expiration du bail du fermier.

Grandes facilités pour les paiements.
S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M. Guénot,
rue de l'Archevêché, 2, au 5^e, sans un billet duquel on ne
pourra voir la propriété. (722)

MÊME ÉTUDE.

A vendre,

A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES.

UN FONDS

DE TRAITEUR ET RESTAURATEUR,

AGENCÉ ET DÉCORÉ DEPUIS PEU DE TEMPS,

Situé à Lyon, près la place des Terreaux.

S'adresser audit M^e Chastel, dépositaire de l'inventaire des
objets qui le composent. (4142)

ÉTUDE DE M^e TAVERNIER, NOTAIRE A LYON.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
d'une

FABRIQUE DE BOUGIES

ET D'UNE

Savonnerie en dépendant.

Situées à la Croix-Rousse, quai de Serin, n. 15 et 16.

Le mercredi quinze juin 1842, à midi, en la salle des
cristes des notaires de Lyon, il sera procédé, par M^e Taver-
nier, notaire, à la vente aux enchères de la fabrique plus
haut désignée, exploitée jusqu'à ce jour sous la raison sociale
de DUBOIS ET C^e, dont les produits sont connus sous le nom
de *Bougies orientales*, et qui se compose de tous les agen-
cements et ustensiles nécessaires à la fabrication des bougies
et des savons, notamment de presses à chaud, couleries,
chaudières à vapeur, chaudières en fer, caves, pompes,
tuyaux, etc., le tout en bon état.

S'adresser, pour plus amples renseignements et pour pren-
dre connaissance du cahier des charges de la vente, soit à
M^e Tavernier, notaire, rue Bat-d'Argent, 22, soit à M. Cha-
peau, rue des Célestins, n. 8, chargés de traiter de gré à
gré. (3295)

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-
PIERRE, n° 10.

A vendre.

MAISON DE CAMPAGNE

SITUÉE A ÉCULLY,
COMPOSÉE

de huit pièces avec jardin, verger,
bois anglais, grange et
un hectare environ
de terrain.

S'adresser audit M^e Laval. (4892)

A VENDRE OU A LOUER.

Le mardi 28 juin 1842,

En l'étude de M^e Masson, notaire à Chalon-sur-Saône,

UN BEL

ÉTABLISSEMENT,

PARFAITEMENT SITUÉ,

A la porte de la ville et aux bords de la Saône,

COMPRENANT
une filature de laine et un moulin
à blé mû par la vapeur.

La situation, l'importance des bâtiments, l'étendue de
l'emplacement non bâti, permettraient, au besoin, d'utiliser
cet établissement pour toute espèce d'industrie.
S'adresser audit notaire Masson, dépositaire des titres de
propriété. (4129)

ÉTUDE DE M^e MORAND, NOTAIRE A LYON, PLACE DES
CORDELIERS ET RUE DE LA GERBE, 14.

ADJUDICATION VOLONTAIRE,
PAR LA VOIE DES ENCHÈRES,

D'UNE MAISON

Située à Lyon, rue Tupin-Rompu, n° 6.

Le mardi sept juin 1842, à dix heures du matin, en l'étude
et par le ministère de M^e Morand, il sera procédé à l'adju-
dication de ladite maison, ayant deux corps de bâtiments, cour
et rez-de-chaussée surmonté de divers étages.

Cette maison, occupée depuis long-temps par un atelier de
teinture, est très-heureusement disposée pour l'exploitation
de cette industrie.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Morand, dé-
positaire des titres de propriété. (5095)

ÉTUDE DE M^e FOURNEREAU, NOTAIRE A LYON.

A vendre pour cause de santé.

DE PENSION BOURGEOISE,

BIEN ACHALANDÉ,

avec mobilier complet,

Dans un bon quartier de Lyon.

S'adresser en l'étude dudit M^e Fournereau, notaire à Lyon,
rue Puits-Gaillot, n. 1. (3207)

A vendre pour cessation de commerce.

DEUX FONDS DE QUINCAILLERIE ET NOUVEAUTÉS,
situés petit passage de l'Argue, avec ou sans marchandises.
S'adresser au petit passage, à côté le magasin des Deux-
Jumeaux. (3560)

A vendre.

UN CAFÉ bien achalandé, composé de deux salles, l'une
devant et l'autre derrière, situé quai de Retz, 52.
S'y adresser. (724)

A vendre pour cessation de commerce.

ANCIEN FONDS DE TOILERIE, avec une bonne clientèle.
S'adresser chez M. Perrot, rue Clermont, n. 9, au 4^e, d'une
heure à quatre heures. (724)

A vendre.

CAFÉ ayant une bonne clientèle et dans un bon quartier
de la ville.
S'adresser à M. Gaillard, quai Saint-Antoine, n. 38. (685)

A céder de suite.

UNE TRÈS-BONNE CLIENTELLE DE MÉDECIN, du
produit de 7 à 8,000 fr., avec UNE JOLIE MAISON, dans
le département du Rhône. On donnera toutes facilités pour le
paiement.

S'adresser à M. Trarieux, quai des Augustins, 70, au 4^e,
tous les jours de trois à cinq heures. (691)

A vendre pour cause de commerce.

UN BEAU FONDS DE CAFÉ tout réparé à neuf, ayant un
bon travail et un long bail, situé place des Jacobins, n. 15.
S'y adresser. (650)

AVIS.

ON DEMANDE à acheter UNE MACHINE A VAPEUR
de la force de quatre chevaux, ayant servi, mais étant en bon
état et sortant des ateliers d'un bon constructeur.

S'adresser à M. Bugnot, traiteur, près la porte Condé, à
Chalon-sur-Saône. (5781)

AVIS.

Le jeudi 26 mai, il a été perdu, rue Clermont, UNE VOI-
LETTE BRODÉE APPLICATION.
On est prié de la remettre quai Villeroi, n. 6, chez les
dames Martin. Il y aura récompense. (723)

Brevet d'Invention et de Perfection-
nement.

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION DE 1839.

bandages herniaires

SANS SOUS-CUISSSES

ET SANS FATIGUER LES HANCHES.

Les BANDAGES qui ont été exposés par MM. WICKAM et
HART, bandagistes-herniaires, rue Saint-Honoré, 257, à Pa-
ris, ont fixé l'attention du public, ainsi que du jury central,
et leur ont valu une mention honorable. Toutes les personnes
qui en portent trouvent un soulagement réel, et leur effica-
cité tend à faciliter une guérison complète.

Pour se procurer des bandages, s'adresser à M. BIANCHI,
opticien-bandagiste, à Lyon, rue de la Préfecture, n. 1, et à
Saint-Etienne, également chez M. BIANCHI, rue de Foy, 7, qui
au besoin se charge de choisir et appliquer le bandage le
plus convenable à chaque hernie.

Pour s'en procurer par lettre, envoyer la circonférence du
corps et indiquer l'état de la hernie. — Les prix en sont très-
modérés. (Affranchir.) (721)

EAU DE PÉTALES

DE

FLEURS D'ORANGER

D'ÉTIENNE ROBERT,

DISTILLATEUR A GRASSE.

Cette Eau, distillée avec la seule partie blanche de la
fleur d'orange, les pétales, est douce, très-suave et
assez parfumée pour servir à la toilette.

Ainsi privée de la portion jaune et verte qui contient
un principe âcre, à odeur forte, elle convient aux per-
sonnes irritables et calme toute exaspération nerveuse.
Dépôt général à la pharmacie des Célestins, à Lyon.

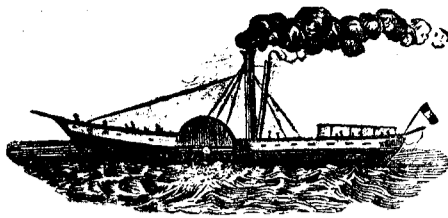
Il sera établi des sous-dépôts.

Même adresse : dépôt de toute sorte de THÉS DE
CHINE correspondance de la Compagnie anglaise. (7670)

AVIS MÉDICAL IMPORTANT.

De tous les dépuratifs préconisés en France, le Sirop com-
posé de Salsepareille, dit de Cuisinier, est le remède authen-
tiquement approuvé par une nombreuse commission médicale
pour la complète guérison des maladies secrètes et maladies
provenant d'un sang échauffé.

Se vend par flacons de 5 francs et de 3 francs, avec un pros-
pectus, à la pharmacie de M. Macors, rue Saint-Jean, n. 50, à
Lyon. (7346)



LE CYGNE,

SUPERBE BATEAU A VAPEUR NEUF,

PART DE

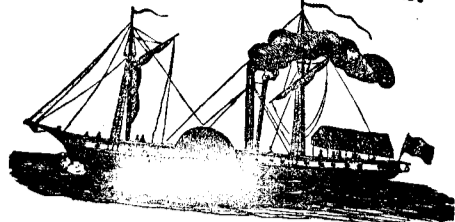
LYON POUR CHALON

TOUS LES JOURS IMPAIRS,

Du 22 au 31 mai, à 5 heures 1/2
du matin.

Les passagers trouveront, à bord de ce beau bateau d'une
marche supérieure, des aménagements riches, élégants,
vastes et commodes. La propreté et la bonne tenue le recom-
mandent à la préférence de MM. les voyageurs qui veulent
être bien et aller vite. (6684)

COMPAGNIE DU SIRIUS.



LE SIRIUS

Partira tous les jours à 4 heures du matin.
IL SE REND A AVIGNON
en dix heures de marche.

PREMIÈRES. SECONDES.

Beaucaire. } 4 fr. 2 fr.
Avignon et Valence. }

LE DÉPART A LIEU DU QUAI DE LA CHARITÉ.

Les bureaux sont quai Monsieur, 119. (6732)

PHARMACIE

LYON.

RUE PALAIS-GRILLET, N° 25.

GUÉRISON

DES MALADIES SECRÈTES,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches, les plus
rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,

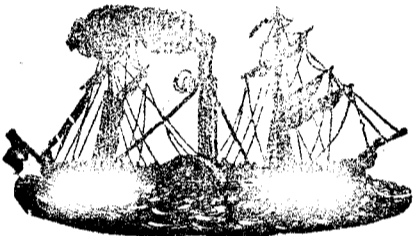
Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie,
PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupa-
tions journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermeson, rue de la Comédie. (7380)



Service spécial des BATEAUX A VAPEUR

ENTRE

LYON ET VALENCE,

TOUCHANT A TOUS LES PORTS INTERMÉDIAIRES.

Les départs auront lieu tous les jours impairs,

De LYON, à 11 heures du matin ;

De VALENCE, à 3 heures du matin.

S'adresser : A Lyon, à la Compagnie Générale, quai de la
Charité ;

A Vienne, chez MM. Peiron frères, agents de
la Compagnie ;

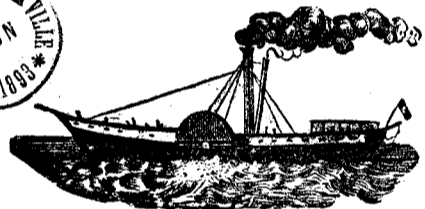
A Tournon, chez M. Pélissier, agent de la Com-
pagnie ;

A Valence, chez MM. Puissant et Rulat, agent
de la Compagnie. (6685)

POMMADE DU BARON DUPUYTERN

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques,
arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait
recroître et en prévient la décoloration. — Le pot : 2 fr. 50 c.
Dépôt à Lyon, chez M. Vernet, place des Terreaux.
(7987-6011)



LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO,
beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux
du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 3 HEURES 1/2 DU MATIN.

VALENCE, } Premières. Secondes.
AVIGNON et BEAUCAIRE. } 4 f. 2 f.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et
FOUR, quai de l' Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à
bord du bateau. (6361)

Médaille d'honneur et Privilège exclusif.

BREVETS D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT, PROROGATION DES BREVETS POUR DIX ANS PAR ORDONNANCE ROYALE.

CAPSULES DE MOTHES

Au Baume de Copahu pur et liquide,

Pour le TRAITEMENT des MALADIES SECRÈTES, Ecoulements récents ou chroniques,
Fleurs blanches, etc.

DÉPÔT GÉNÉRAL : chez M. ANDRÉ, pharmacien, place des Célestins.

Toute boîte dont la partie inférieure ne sera point revêtue de la signature MOTHES LAMOUREUX ET C^e sera réputée
CONTREFAÇON, et le vendeur poursuivi conformément à la loi. (7672)

PRIX DE LA BOITE : 4 FRANCS.

Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum
du vin de Bordeaux et la propriété de se
conserver. (7626)

Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet
sans altérer la peau. — Chez VERNET, phar-
macien, place des Terreaux, 13.

MALADIES SECRÈTES

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et
facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du
roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoule-
ments blennorrhagiques et fleurs blanches, si an-
ciens et si rebelles qu'ils soient.

Outre les écoulements blennorrhagiques et les fleurs
blanches, le docteur THIVAUD traite avec succès les
maladies syphilitiques et dartreuses. Vingt années
d'expériences, plus de dix mille guérisons opérées la
plupart sur des malades déclarés incurables, garan-
tissent l'efficacité du traitement.

S'adresser en personne ou par correspondance à son
domicile, rue des Grenadiers, n. 14. (Les lettres non
affranchies sont refusées.)

Dépôt à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien,
place Bellecour, n. 12, près la place Lévis. (7180)

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE,

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en
médecine de la faculté de Londres.

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les écou-
tions, les ulcères et toutes les maladies de la peau et du sang.
Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auront
raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de
mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce ré-
mède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la sa-
nité. — Se vend au prix de 5 f. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux,
n. 13. (7651)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS,
rue Poulallerie, 19.